

Les maladies chroniques

Déclaration du groupe CGT

Cet avis aborde une question de plus en plus prégnante en santé publique. En effet les maladies chroniques, dans leur diversité, touchent un français sur trois, beaucoup plus si l'on prend en compte la famille et les proches dont la vie peut être bouleversée, particulièrement s'ils sont aidants. Chacune et chacun est donc directement ou indirectement concerné.e.

Très liées au vieillissement, leur prévalence risque malheureusement d'augmenter dans les prochaines années.

L'environnement, dans toutes ses dimensions, est un des éléments essentiels du développement des maladies chroniques. La mise en œuvre de mesures de prévention est capitale pour ne pas seulement soigner ou réparer, mais pour éviter.

La situation impose des mesures urgentes de lutte contre les pollutions de l'air, de l'eau, des sols. Des changements de pratiques dans les activités industrielles et agricoles, dans les transports sont indispensables. Pour cela, des réglementations sont à appliquer quand elles existent ou à créer sans attendre.

Ces questions sont souvent abordées au CESE, des préconisations de qualité sont émises. Il est grand temps de passer du dire au faire. Des actes sont maintenant nécessaires.

En tant qu'organisation syndicale, nous sommes particulièrement interpellés par la dimension travail. La prévention est essentielle et doit être améliorée pour réduire à la source les dégâts sur la santé imputables aux organisations et aux conditions de travail, causes ou facteurs d'aggravation de maladies chroniques. Ceci implique des mesures concrètes dans les entreprises pour lutter contre la pénibilité, pour assurer la traçabilité et le suivi dans le temps des expositions, pour mettre en œuvre des organisations du travail respectueuses. Pouvoir poursuivre son activité professionnelle en étant malade, éventuellement avec les aménagements nécessaires, est fondamental, les conditions doivent en être créées dans les entreprises. Les acteurs de la santé au travail ont un rôle essentiel à jouer, ils doivent en avoir les moyens et les outils.

Pour la CGT, il est essentiel que le système de santé et la sécurité sociale permettent à chacun l'accès à la prévention, à des soins de qualité quels que soient son âge, son genre, sa situation économique et sociale ou son lieu de vie. C'est une condition indispensable pour que chacun puisse être acteur de sa santé.

Les réformes en cours, dans le prolongement des précédentes, ne le garantissent actuellement pas dans les faits, malgré les bonnes intentions affichées.

Le non-accès ou le renoncement au dépistage ou aux soins sont des réalités. Nous proposons que le CESE s'en préoccupe dans ses futurs travaux.

C'est un des éléments de la fracture sociale et territoriale. La lutte contre ces inégalités est un enjeu essentiel de justice sociale, constitutive du bien commun et du vivre ensemble. Nous en avons collectivement les moyens, c'est un choix politique de société.

Parce que ces questions, comme bien d'autres, sont bien traitées dans cet avis, la CGT a voté favorablement.